



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/893
18 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 18 AOÛT 1999, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 17 août 1999 que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, vous adresse concernant la nouvelle agression perpétrée par les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne contre l'Iraq. Le 11 août 1999, l'aviation des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni a bombardé la région de Dir Mar Matti, au nord de la ville de Mossoul, où avait été mis en place un campement scientifique en vue d'observer le phénomène de l'éclipse du soleil, ce qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils. Il est demandé au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de condamner cette agression sauvage et d'intervenir auprès des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni afin qu'ils mettent un terme à ces actes d'agression auxquels ils se livrent contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettres identiques datées du 17 août 1999, adressées au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des
affaires étrangères de la République d'Iraq

J'ai l'honneur de vous informer que l'aviation des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni a effectué une nouvelle attaque sauvage contre l'Iraq le 11 août 1999 à 10 h 30, bombardant la région de Dir Mar Matti, au nord de la ville de Mossoul, où se trouve un campement pour l'observation du phénomène de l'éclipse solaire, principale manifestation scientifique qu'a connue la région et à laquelle a participé un groupe scientifique unique composé de chercheurs irakiens et étrangers auxquels s'étaient joints de nombreux envoyés des agences d'information et des milieux astronautiques. Cet acte sauvage a fait de nombreux morts et blessés parmi la population civile.

Cet acte criminel ne saurait être justifié par les coutumes et les lois que respectent les peuples du monde entier au seuil du XXI^e siècle et la seule justification est le fait que l'Administration américaine s'applique à attaquer le peuple irakien et sa civilisation et à porter atteinte à son progrès scientifique.

Il convient de mentionner que M. Kenneth Bacon, le porte-parole du Pentagone, a déclaré, le 10 août 1999, que les sorties aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni se poursuivraient le 11 août 1999 au-dessus de ce qu'il est convenu d'appeler les régions d'interdiction de survol malgré l'éclipse du soleil ce jour-là. Le porte-parole a reconnu aussi que les forces aériennes des Américains et des Britanniques avaient déjà bombardé les zones irakiennes une quinzaine de fois par mois en moyenne depuis le 17 décembre 1998.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de condamner cette agression sauvage et d'intervenir auprès des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni afin qu'ils mettent un terme à ces actes qui constituent à présent une politique établie par laquelle ces deux États visent à atteindre leurs objectifs politiques manifestes, qui consistent à porter préjudice à l'Iraq et à son indépendance et à porter atteinte au peuple irakien et à la civilisation irakienne.

Tout en dénonçant vigoureusement ces agressions criminelles répétées contre notre pays, nous demandons au Conseil de sécurité d'intervenir auprès des Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni afin qu'ils mettent un terme à cette agression que ces deux pays mènent contre l'Iraq.

Par ailleurs, nous réaffirmons le droit juridiquement établi de la République d'Iraq de réclamer une compensation pour tous les dommages matériels et psychologiques subis par l'Iraq du fait de ces actes d'agression contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
